

l'a dit, il est essentiel de trancher rapidement les questions relatives à ces anciennes mesures, afin de pouvoir préparer les nouvelles déclarations d'impôt.

Il n'y a sans doute pas lieu aujourd'hui d'engager un débat en profondeur sur la politique énergétique, mais je vous signale que lorsque le ministre d'État aux Finances avait présenté ces mesures, en février 1984, elles avaient provoqué de très longues discussions sur l'ensemble du programme. Sans vouloir pour autant retarder le débat actuel, nous comptons bien, dans notre parti, faire en sorte que nous examinions en profondeur, sous peu, les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à notre programme énergétique.

Dans l'exposé économique que le ministre des Finances (M. Wilson) nous a donné il y a quelque temps, il était question de modifier la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Celui-ci nous a annoncé que tout en effectuant ces changements, le gouvernement souhaitait la tenue d'un examen très approfondi en matière de politique énergétique. Nous attendons ce débat avec impatience.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, à titre de critique de mon parti en matière d'énergie, je tiens à intervenir au sujet de la modification que le gouvernement propose d'apporter à l'impôt sur les revenus pétroliers. J'ai parlé de cette mesure la dernière fois qu'il en a été question à la Chambre. A ce moment-là, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) était notre critique en matière d'énergie. J'ai maintenant repris mes anciennes fonctions et j'en suis très heureux.

Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu l'occasion de vous féliciter de votre nouvel habit. Il vous fait paraître encore plus jovial que d'habitude. De fait, je le préfère à tous les habits que je vous ai vu porter, sauf pour votre uniforme de football avec le casque. Il était encore plus seyant.

Je voudrais dire quelque chose au sujet de ce projet de loi. Je vois que vous souriez, monsieur le Président, mais vous n'aurez peut-être plus le goût de sourire dans un instant. D'après le discours du ministre, j'ai cru comprendre que les conservateurs ont pour politique d'empêcher les prix de l'énergie de monter. Pourtant, s'il y a une chose que les Canadiens savent, c'est que le parti conservateur préconise des prix élevés pour l'énergie. Il ne représente pas vraiment les consommateurs du Canada. Il continue de saigner les Canadiens à blanc lorsque ceux-ci achètent de l'essence pour leur automobile ou du mazout pour chauffer leur maison.

Nous en avons la preuve dans l'indice des prix à la consommation de décembre 1984 qui a été publié ce matin. La dernière augmentation s'est produite en novembre. D'après les chiffres publiés, le prix des aliments n'a pas augmenté depuis novembre 1984 et le prix du logement et des vêtements est resté à peu près le même. L'augmentation la plus importante s'est produite dans le domaine de l'énergie, où les prix ont augmenté de 2,9 p. 100. Selon l'indice des prix à la consommation, après trois mois d'un gouvernement conservateur, les prix de l'énergie ont augmenté de près de 3 p. 100. Cela montre que les conservateurs croient tout ce que leur disent les grandes sociétés pétrolières du Canada. Ils ont tout gobé et ils veulent agir en conséquence. Le projet de loi à l'étude donne un exemple de ce qui se passera.

Je voudrais fournir quelques explications au sujet de l'impôt sur les revenus pétroliers. Comme vous êtes originaire de

Impôt sur les revenus pétroliers—Loi

l'Alberta, je sais que vous comprenez de quoi il s'agit, monsieur le Président, mais certains des nouveaux députés ne le savent peut-être pas. L'impôt sur les revenus pétroliers était un des éléments du Programme énergétique national adopté en 1980. C'est l'un des éléments du régime d'imposition instauré dans le cadre de ce programme. Le député le sait, mais je me demande s'il sait aussi pourquoi les conservateurs veulent finir par se débarrasser de l'impôt sur les revenus pétroliers et des problèmes que cet impôt et certaines autres formes d'imposition posent aux sociétés pétrolières et aux consommateurs. Je voudrais le lui expliquer.

L'impôt sur les revenus pétroliers est perçu presque à la tête du puits. On prend les revenus bruts du producteur et on en déduit les frais d'exploitation. L'impôt est perçu sur la différence. Si je ne m'abuse, le projet de loi abaisse cet impôt de 12 à 11 p. 100. Cet impôt est donc perçu directement sur les recettes.

Cela ne plaît pas aux provinces. Elles considèrent qu'il ne s'agit pas d'un impôt, mais d'une redevance, de la saisie d'une partie des ressources pétrolières. Les provinces de l'Ouest sont d'avis, et je suis d'accord avec elles là-dessus, que les redevances sont une prérogative provinciale. Les ressources naturelles sont le principal atout qu'ont les provinces de l'Ouest pour nous donner la croissance économique durable que les industries manufacturières apportent à l'Ontario et au Québec. L'Ouest garde jalousement ces richesses. Ce droit apparaît aux provinces de cette région comme une redevance et cela ne leur plaît pas.

Cet impôt déplaît aux sociétés pétrolières parce qu'elles sont obligées de le payer. Les choses ont changé depuis l'ancien régime des déductions pour épuisement et super-épuisement. Sous l'ancien régime, les producteurs de pétrole soustraient leurs frais d'exploitation, puis les autres frais comme la vieille machinerie, l'achat de machinerie par une société à une filiale, les sommes versées ou non à la filiale s'occupant de la navigation et du forage, ce qui fait qu'au bout du compte, il ne restait plus rien à taxer. Les sociétés pétrolières avaient la réputation de ne pas payer beaucoup d'impôt.

C'est précisément de cela que nous discutons pendant la période des questions aujourd'hui. Le gouvernement s'apprête à matraquer la classe moyenne. Nous avons eu droit aujourd'hui à un tas de boniments, mais le premier ministre (M. Mulroney) s'est défendu sans conviction. Pour être juste envers lui, c'était indéfendable.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a vendu la mèche. Le gouvernement a décidé qu'il devait réduire le déficit. Pour ce faire, il va comprimer les dépenses et restreindre les programmes sociaux. Les programmes visés sont ceux qui s'adressent aux catégories de revenus moyens et supérieurs. C'est un peu plus juste, mais un grand nombre vont s'en ressentir.

Le gouvernement pourrait prendre un autre moyen pour réduire le déficit. Cette solution se rapporte au projet de loi. Le gouvernement pourrait en effet obliger certaines sociétés à payer une part raisonnable d'impôt, comme le font les contribuables ordinaires. Il y a environ 24 milliards de dollars d'impôts différés. Pouvez-vous différer vos impôts, monsieur le Président? Certainement pas. Toutefois, les sociétés pétrolières, les banques et autres sociétés du genre le peuvent et, bien entendu, elles ne les paient jamais. Par conséquent, le gouvernement a un déficit énorme et doit envisager des solutions